

Environnement : tri à la source des déchets alimentaires

La réduction des biodéchets, un thème d'actualité

Les biodéchets (restes alimentaires, déchets de cuisine, ...) représentent plus du tiers des ordures ménagères et finissent enfouis !

A partir du 1^{er} janvier 2024, la mise en application de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impliquera que l'ensemble des français ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets (déchets putrescibles, alimentaires ou de jardin) dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci puissent être valorisés.

Le compostage est une solution simple, naturelle et économique permettant de répondre à ces exigences.

Grâce au compostage de proximité, les biodéchets sont transformés naturellement en compost (sorte de terreau) qui permet de nourrir et améliorer la qualité de notre sol et plantations diverses, destinés à l'alimentation ou non.

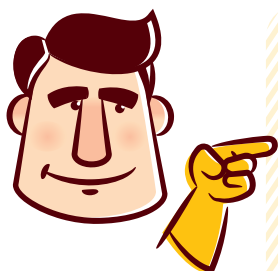


Comment faire ?

Pour composter, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin potager ! Il suffit simplement d'avoir un petit espace vert, de quelques connaissances et d'un petit peu de patience. Et le tour est joué !

La communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie propose des bacs à composter en bois à partir de 20€. Vous pouvez réserver votre composteur et prendre rendez-vous pour le récupérer en ligne.

Un Maître Composteur vous le restituera sur un lieu de distribution prédéfini lors d'un moment d'échange où vous pourrez poser toutes vos questions techniques.



CONSEILS ET ASTUCES POUR AVOIR UN BEAU COMPOST :

- Fragmentez vos déchets de cuisine ET de jardin, le mélange et la décomposition sont facilités !
- Recouvrez vos apports frais ! Cela évite moucheron et guêpes.
- Brassez en profondeur une fois par mois ! Cela oxygène le mélange et évite les odeurs !
- **Un composteur ne sent pas mauvais !** si c'est le cas, il y a un déséquilibre ! Ajoutez des matières sèches (feuilles mortes, petits cartons bruns, brindilles et copeaux...) et brassez le tout en profondeur.

JE N'AI PAS D'ESPACE VERT, COMMENT TRIER MES BIODÉCHETS ?



La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie accompagne également les usagers et les communes dans le développement d'aires de compostage partagé.

Une aire partagée est un endroit commun où chacun peut apporter ses biodéchets et récupérer, si besoin, du compost.

Pour un bon fonctionnement sur le long terme, les habitants intéressés sont sensibilisés aux bonnes pratiques et accompagnés par un Maître Composteur. Un composteur bien utilisé est un composteur sans nuisances ni odeurs !

Le matériel nécessaire est fourni gratuitement par la communauté d'agglomération.

Vous souhaitez qu'une aire partagée soit installée près de chez vous ? N'hésitez pas à contacter le Service Compostage de la communauté d'agglomération ou bien à vous rapprocher de votre mairie.

FOCUS SUR LES DÉCHETS DE JARDIN

Il existe de nombreuses pratiques pour réduire et gérer les déchets issus du jardin et ainsi éviter des voyages à la déchèterie ! En voici quelques-unes :

Le paillage permet, entre autres, de protéger le sol, les plantations et réduire la prolifération des herbes indésirables. Cela vous permet aussi et surtout de valoriser vos tontes et autres petits déchets de jardin.



JE PAILLE

Le mulching est un type de tonte où les déchets sont laissés sur place. Cela évite bien des voyages en déchèterie et permet également de remettre de l'azote (élément essentiel aux plantes) là où on l'a « pris » en coupant l'herbe !

JE TONDS

Le robot-tondeuse est l'outil mulching par excellence pour une pelouse zéro déchet et surtout lorsque l'on n'a pas beaucoup de temps à consacrer au jardin !

Le broyage est excellent et permet de faire du paillage avec les déchets d'élagages. Mais, l'achat d'un broyeur peut s'avérer coûteux. Il est possible de louer le matériel ou bien de mutualiser un achat. Sachez également que la communauté d'agglomération met désormais à disposition des communes un broyeur professionnel permettant de gérer et valoriser sur place les déchets des espaces verts, de la commune ET des usagers en organisant des sessions de broyage à destination des habitants.

JE BROIE

N'hésitez pas à solliciter votre mairie qui pourra faire appel au service compostage de la communauté d'agglomération.

Comment contacter le service compostage et réserver mon composteur ?

07 64 18 06 37 / 07 64 18 06 59 / 07 64 18 07 71

compostage@msm-normandie.fr

Formulaire de demande de réservation de composteur :

www.msm-normandie.fr ➤ Rubrique Vie Quotidienne – Gestion des Déchets – Compostage

Suivez l'actualité de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie sur :

www.msm-normandie.fr

LinkedIn Instagram Facebook

Notre magazine Grand Format disponible dans vos mairies et sur notre site internet

